

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mars 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 25 Mars 2009 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI, Mr Joseph REY, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Abdel DJEROUROU, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Alain RAVIOLA, Mr Paul REY, Mr Henri SOFFLICH, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mr Pierre OZENDA, Mme Anne-Marie ANGELINI donne procuration à Mr Abdel DJEROUROU, Mme Claire ROSTAGNI donne procuration à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mme Cécile BACHET donne procuration à Mr Paul REY.

Secrétaire de Séance : Mr Paul REY.

Liste des décisions valant délibérations prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code des Communes.

23 Décembre 2008	:	Service Dialège internet avec EDF Prestation : Suivi des consommations électriques des différents compteurs EDF de la Commune. Durée : 4ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année. A compter du 01/01/2009 Coût : 475,44€ H.T/An
23 Décembre 2008	:	Contrat assurance flotte véhicules commune avec Groupama Coût : 3.988,26€ - Offre n°2 – Franchise 250,00€ Durée : 1an renouvelable par tacite reconduction d'année en année – A partir du 01/01/2009

26 Janvier 2009	:	<p>Convention de location d'un appartement sis 4 Chemin des Oliviers à Breil sur Roya. Prix : 300€/mois toutes charges comprises Durée : Prend effet à compter du 01/01/2009, pour une durée de 6 mois et prendra fin au 30/06/2009</p>
26 Janvier 2009	:	<p>Convention assistance technique à la gestion de l'eau potable (SATEP). Prestations : Apport de conseils permettant d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des ouvrages d'eau potable Coût : Prestation gratuite Durée : 1 an à compter de la date de notification. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction par période de 1 an.</p>
05 Mars 2009	:	<p>Convention de formation pour le personnel de la Maison des Bambins Prestation : Formation du personnel visant au développement des compétences des personnes en matière de communication. Durée : 3 jours (22-23-24 Avril 2009) Coût : 700€/jour, soit au total 2.100€ TTC</p>
08 Mars 2009	:	<p>Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un véhicule entre la Commune de Breil et l'association Vélo Club de Breil. Prestation : Randonnée VTT entre Mons et Mandelieu Durée : Dimanche 8 Mars 2009 Coût : Mise à disposition à titre gracieux</p>
08 Mars 2009	:	<p>Convention de mise à disposition à titre gratuit de deux véhicules entre la Commune de Breil et l'association Athletic Club de Breil. Prestation : Trail des Merveilles Durée : Dimanche 8 Mars 2009 Coût : Mise à disposition à titre gracieux</p>
20 Mars 2009	:	<p>Convention cadre de formation avec le CNFPT relative aux prestations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation. Prestation : Formations complémentaires à celles prises en charge dans le cadre de la cotisation. Coût : Participation financière au titre des actions réalisées sera due selon les termes de la convention précitée. Durée : Prend effet à compter du 1^{er} Janvier 2009.</p>

Approbation du Procès Verbal de la Séance du 09 Décembre 2008.
Le Procès Verbal de la séance du 09 Décembre 2008 est **Approuvé à l'Unanimité**.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 - COMMUNE :

- 1 • **Approbation du Compte Administratif** (pièce jointe n°1-1)
Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2008 :

SECTION FONCTIONNEMENT			
	2007	2008	%Variation
Dépenses de fonctionnement	2.921.121€	3.146.297€	+7,70%
Recettes de fonctionnement	3.096.467€	3.391.609€	+9,53%
Charges à caractère général	678.010€	691.951€	+2,05%
Report en fonctionnement	283.378€	326.448€	+15,20%
Virement section fonctionnement	145.000€	220.000€	+51,72%

SECTION INVESTISSEMENT			
	2007	2008	%Variation
Dépenses réelles d'investissement	573.276€	1.073.781€	+87,30%

Le Compte Administratif 2008 laisse apparaître une augmentation de l'auto financement net.

De plus, il montre une augmentation des dépenses d'équipement par habitant par rapport à 2007 de 500.000€ de plus, soit un ratio de dépenses d'équipement par habitant de 70€ supérieur aux Communes de même strate démographique et n'appartenant à aucun groupement (chiffre statistique DGCL).

En effet, les dépenses 2008 d'investissement ont été essentiellement orientées vers 3 axes :

- 1) Sécurité du village (Ciappéra)
- 2) L'enrichissement de la Commune (acquisition immeuble D.D.E)
- 3) L'amélioration des moyens matériels et immobiliers des services à la population.

Mr Michel MASSEGLIA précise que les dépenses réelles de fonctionnement sont toujours supérieures aux recettes réelles de fonctionnement. De plus, les dépenses de personnel sont en augmentation et l'autofinancement en diminution.

Monsieur le Maire précise que cette remarque ne tient pas compte des excédents nets reportés de fonctionnement qui sont en augmentation de 15,20% (cf. tableau ci-dessus).

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, fait voter le Compte Administratif dont la synthèse résulte d'une vue d'ensemble.

En conclusion, un excédent net de clôture s'élève à 326.448,80€

Approuvé, une voix contre

•Approbation du Compte de Gestion 2008

Le Compte de Gestion du Receveur est **Approuvé à l'Unanimité**

•Vote des taux des quatre taxes directes locales (pièce jointe n° 1-2)
Approuvé à l'Unanimité

•Affectation du Résultat 2008

L'affectation du résultat 2008 est présentée (pièce jointe n°1-3)

Approuvé, une abstention

Madame Marie-Lou ALLAVENA Adjointe quitte la séance avant le vote du Budget Primitif 2009 de la Commune.

•Approbation du Budget Primitif 2009 et de ses annexes budgétaires.
(pièce jointe n° 1-4)

Le B.P 2009 enregistre au niveau des recettes de fonctionnement 2 diminutions significatives :

- Baisse de la fiscalité (réforme de la T.P, plafonnement des valeurs ajoutées) 30.000€
- Baisse de 33% prévisionnelle de la taxe additionnelle des droits de mutation.

Et une dépense nouvelle importante :

- Passage en non valeur U.S.B.T.P (camping) : 50.000€

Au niveau des dépenses, une baisse des charges de gestion courante avec une gestion rationnelle des services techniques améliore le coefficient de rendement des travaux en régie par un suivi mensuel des tableaux de bord.

Ce Budget est orienté en investissement vers des acquisitions de matériel dans le cadre d'une amélioration de la propreté des rues (balayeuse) et d'entretien de voirie.

De plus, les opérations d'investissement en cours d'exécution, comme l'extension de l'école maternelle, l'aménagement de l'Eglise Sainte Catherine et le mini Stade confortent l'orientation des investissements communaux vers un niveau égal voir supérieur au moyenne statistique de dépenses d'équipement par habitant pour une Commune de même strate démographique.

En conclusion :

La crise financière semblait prédire une augmentation des impôts locaux et une diminution significative de l'autofinancement.

2009, sans augmentation d'impôts, s'oriente vers un confortement de l'auto financement, une linéarisation de la dette et une maîtrise des dépenses publiques par service.

Mr Michel MASSEGLIA précise que ce Budget confirme la nécessité d'augmenter les impôts. En effet, les charges de personnel en augmentation et le niveau d'auto

financement laissent prévoir des difficultés à venir en l'absence d'un projet d'investissement élaboré pluriannuellement.

Monsieur le Maire précise qu'en cette période de crise et compte tenu des difficultés financières des ménages, il ne veut pas augmenter les impôts et privilégie les économies de charges à caractère général. De plus, le niveau des dépenses d'équipement ainsi que la dette restent pour l'un très au-dessus et pour l'autre en-dessous des moyennes nationales pour des Communes de même strate démographique.

Approuvé, une voix contre

- **EAU & ASSAINISSEMENT** :

• **Approbation du Compte Administratif**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2008

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint, le fait voter (pièce jointe n°2-1)

L'excédent net de clôture est de 146.386,33€ auquel il convient de déduire une provision de près de 90.000€ pour retard dans la facturation des taxes par l'Agence de l'Eau.

Mr Michel MASSEGLIA précise qu'au sujet de la facturation de l'eau, après consultation du Contrôle de Légalité au sujet de la délibération portant tarification, l'entrée en vigueur d'un acte soumis à obligation de transmission au représentant de l'Etat ne peut être fixée à une date antérieure à la date à laquelle il est procédé à sa transmission.

En conséquence, la délibération du Conseil Municipal de Breil sur Roya du 2 Juillet 2008 fixant les tarifs de la redevance eau et assainissement, reçue en Préfecture le 31 juillet 2008 n'est exécutoire qu'à cette date. De ce fait, un avoir devrait être appliqué à la prochaine facturation 2009.

Monsieur le Maire répond qu'après consultation des mêmes services, il nous a été précisé que tout ce qui concerne le service de l'eau ainsi que la gestion de l'eau sur le territoire de Breil était en complète illégalité (mode de facturation, absence de compteurs aux points des sources d'approvisionnement (canaux d'arrosage, bassins de captage, compteur individuel, etc..). La réalisation ne peut se faire dans l'immédiat.

Approuvé, une voix contre

• **Approbation du Compte de Gestion 2008**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du receveur qui est **Approuvé, une voix contre**

Monsieur Michel MASSEGLIA précise qu'il ne vote pas le Compte de Gestion pour absence de caractère exécutoire de la délibération au 1^{er} Janvier portant tarification 2008.

•Affectation du Résultat 2008

Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat du Compte Administratif au Budget Primitif de l'Eau 2009 (pièce jointe n° 2-2)

Approuvé, une abstention

•Approbation du Budget Primitif 2009

Monsieur Francis FRECOURT Adjoint, présente le Budget Primitif de l'Eau & de l'Assainissement (pièce jointe n° 2-3)

Une approche de l'équilibre selon les règles prudentielles est enfin réalisée avec une prévision qui contraste favorablement avec les années antérieures.

Le Budget 2008, était un budget essentiellement basé sur un catalogue d'intentions et d'orientations, mais aussi d'études. Il avait pour but d'encadrer et de structurer le personnel, mais aussi d'entrer dans un programme ambitieux d'investissements.

Parallèlement à cette restructuration du service, il s'agissait également de mettre à disposition du personnel du matériel et de l'outillage adaptés et modernes : hydrocureuse en état, achat d'un appareil de reconnaissance égouts par assistance vidéo. L'embauche d'un responsable professionnel de l'eau et de l'assainissement.

Les objectifs du Budget 2008 ont été tenus. Une Commission de l'eau a été créée afin de pouvoir répondre aux diverses réclamations des administrés.

Sur le Budget 2009 apparaissent les réalisations : Démarrage du Schéma Directeur et de son Diagnostic pour un montant de 49.500€, réfection de la rue Rostagni pour un montant de 85.780€, réfection de la rue du Collet pour un montant de 105.600€.

Le but de la réfection de ces rues porte essentiellement sur l'élimination du plomb et la séparation des eaux usées des eaux de pluie. De plus, ces rues seront plus agréables à traverser, tant pour les administrés que pour les touristes.

De plus, sur ce Budget 2009, le service de l'eau et de l'assainissement recevra en dotation un corrélateur (recherches de fuites) pour un montant de 12.000€, mais également une mini pelle de 2,5 tonnes avec son brise roc et d'une remorque pour son transport.

L'achat d'un véhicule type 4x4 est également envisagé pour ce service.

Une étude est également menée pour l'alimentation en eau des 42 logements du quartier Burdanches en plus de l'alimentation en eau du quartier du Nogaret et qui servira d'une part, à alimenter correctement ce quartier, mais également à renforcer le réseau pour le quartier Giandola et plus tard, celui de Veil.

Une réflexion sur un plan pluriannuel d'investissements est en cours et sera présentée cette année 2009, lors d'un prochain Conseil.

La Commission de l'eau se penche également sur la mise à jour du rôle de l'eau potable et de l'assainissement et d'une modification et modernisation des factures d'eau pour une meilleure lisibilité et dans un souci d'équité pour tous les administrés.

En conclusion, comme pour le Budget 2008, nous souhaitons poursuivre la modernisation de ce service et lui donner un caractère professionnel. C'est l'intérêt de tous dans le cadre d'une régie communale.

Monsieur Michel MASSEGLIA demande qu'une phase d'information des abonnés soit mise en place et précise qu'il est indispensable qu'un travail pédagogique soit fait en amont.

Approuvé, une voix contre.

3 - CRECHE MUNICIPALE :

•Approbation du Compte Administratif

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2008

Monsieur Joseph REY 1^{er} Adjoint le fait voter (pièce jointe n°3-1)

Approuvé à l'Unanimité

•Approbation du Compte de Gestion 2008

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du receveur qui est **Approuvé à l'Unanimité.**

•Affectation du Résultat 2008

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat 2008 (pièce jointe n°3-2)

Approuvé à l'Unanimité

•Approbation du Budget Primitif 2009

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la Crèche (pièce jointe n° 3-3)

Approuvé à l'Unanimité.

4 - Actualisation des tarifs du Camping.

Monsieur Georges POMAREDE Adjoint expose :

Considérant la hausse des tarifs trop élevée eu égard à la conjoncture, la Commission a révisé les tarifs votés à la séance du 09 Décembre 2008 comme ci-après :

CAMPING – EMPLACEMENT NU

<u>Forfait 1pers</u>	<u>Forfait 2pers</u>	<u>Animal</u>	<u>Personne supplémentaire</u>	<u>Enfant - de 5 ans</u>	<u>Tarif groupe</u>	<u>Ampé- rage</u>	<u>Machine à Laver</u>
12 €	18 €	2 €	6 €	4 €	7 €	3 €	5 €

CAMPING – HABITATION LEGERE DE LOISIRS

	<u>01 avril au 30 juin et du 01 au 30 septembre</u>	<u>Du 01 juillet au 31 aout</u>
<u>Location semaine</u> Chalet	400€	450€
Forfait ampérage (Octobre-Avril)	30€	
Forfait ménage	35€	35€
Cautiion Location	300€	300€
<u>Location Week End</u> 2 nuits/3 jours	150€	150€
<u>Location à la nuit</u> Nuit hors week-end	80€	80€

50 % d'arrhes à la réservation

Approuvé à l'Unanimité

Des journées promotionnelles, dans le cadre d'une attractivité commerciale, sont prévues lors des ponts de Mai et de l'Eté.

Approuvé à l'Unanimité

5 - Modification du tarif des vacations funéraires et attribution de vacations funéraires à la Police municipale.

Vu l'évolution législative en matière de législation funéraire, Considérant qu'il convient conformément aux dispositions législatives et réglementaires de modifier le tarif de la vacation funéraire, **Monsieur le Maire** propose un taux unitaire de vacation funéraire de 20,00€

Approuvé à l'Unanimité

Il propose d'attribuer le règlement des vacations funéraires au profit de la Police municipale de Breil sur Roya et de fixer le montant de vacation pour une opération de police funéraire à 20€. Il est précisé que ces sommes seront reversées à la recette municipale.

Approuvé à l'Unanimité

6 - Versements subventions aux Associations – 1^{ère} Liste.

Monsieur Abdel DJEROUROU Adjoint, présente les demandes débattues par la Commission Municipale, les subventions suivantes ont été adoptées :

TIR A L'ARC.....	150 €
A TAMBANA D'BREÏ.....	500 €
AS ROYA.....	6 300 €
ECOLE JEAN MOULIN.....	2 996 €
RADIO VALLEE.....	1 000 €
A STACADA	4 000 €
ECHO DU LAC.....	2 500 €
VELO CLUB.....	3 000 €
BIBLIOTHEQUE RURALE.....	1 010 €

LA GRIVE.....	1 000 €
AMITIE BREILLOISE.....	550 €
ASS SIGNES.....	500 €
JUDO CLUB.....	1 000 €
FORMES ET COULEURS.....	500 €
CANAL AGANDON.....	610 €
AMIS DU RAIL.....	150 €
CANAL DE BANCAO.....	610 €
A.P.E.....	900 €

Approuvé à l'Unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association paroissiale place de l'Eglise de Piene Haute

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répondre favorablement au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 606€ à l'Association paroissiale au Hameau de Piene Haute dans le cadre des activités de l'association paroissiale au Hameau de Piene Haute.

Approuvé à l'Unanimité

7 - Versements subventions façades.

Monsieur Michel JOUVE Conseiller Municipal, propose au Conseil Municipal le versement de la subvention municipale pour ravalement de façades à

Mr SARTORE Charles	160, route St Pierre	06540 BREIL SUR ROYA
Mr GALETZKA Georges Mr APROSIO Ersilia	Piène Haute	06540 BREIL SUR ROYA
Mr GAETTI Jean Pierre Mr MINOTTO Germain Mr CANEVA Honoré Mme LAGIL Claudine	40, rue Ciappéra	06540 BREIL SUR ROYA

Approuvé à l'Unanimité

8 - Délibération autorisant le Maire à signer le Contrat Enfance-Jeunesse.

Vu la proposition de la C.A.F concernant le Contrat Enfance-Jeunesse, **Monsieur le Maire** propose de signer le Contrat Enfance-Jeunesse,

Approuvé à l'Unanimité

9 - Motion de soutien à la Poste

Monsieur le Maire précise qu'un Comité pour la défense et le rétablissement des bureaux de poste a été créé. Il demande si le Conseil Municipal accepte d'apporter son soutien au Comité pour la défense et le rétablissement des bureaux de poste.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire lève la séance à 20H15.

Le Maire,
J. GHILARDI